



Comment faire une demande de placement sous tutelle

Par **caloute**, le 12/10/2011 à 13:21

Bonjour,

suite a votre réponse a savoir que je peux faire une demande de placement sous tutelle et etant sa fille je peux devenir le tuteur ? mais esce possible si ma maman n'est pas divorcé simplement séparé et qu'elle na bien évidemment aucune procuration?
remerciement et salutations

Par **mimi493**, le 12/10/2011 à 15:21

vous devez commencer par avoir un certificat médical prouvant que votre mère n'a plus sa tête.